



LES PRÉFETS COORDONNATEURS DE FAÇADE
NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Maritime de Façade
Nord Atlantique – Manche Ouest**

Le 5 juin 2019, à 14 heures, s'est réuni à la préfecture maritime à Brest, le seizième conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche Ouest (CMF NAMO), présidé par Monsieur le vice-amiral d'escadre Jean-Louis LOZIER, Préfet maritime de l'Atlantique et Monsieur le Préfet de la région des Pays de la Loire, Claude D'HARCOURT.

* * * * *

Monsieur le vice-amiral d'escadre Jean-Louis LOZIER, Préfet maritime de l'Atlantique, ouvre la séance par quelques mots de bienvenue et remercie les membres de la commission permanente et son président, M. Pierre KARLESKIND, pour leur implication aux côtés de la DIRM NAMO dans la construction de la politique maritime de la façade NAMO. Il souligne que le travail du conseil maritime de façade (CMF) de ce jour marque une étape décisive pour les travaux relatifs au document stratégique de façade (DSF) car l'avis sur la première partie de la stratégie de façade maritime (SFM) doit être approuvé. Il espère que cette étape sera concluante. L'étape suivante est de trouver une concrétisation opérationnelle des objectifs stratégiques à travers l'élaboration du plan d'actions et d'un dispositif de suivi. Pour cela, la collaboration de tous sera utile pour nourrir le plan d'actions et répondre aux objectifs ambitieux.

Face à l'assemblée de personnes intéressées par les affaires de la mer, le préfet maritime intervient pour un point d'information sur le naufrage du *Grande America*, sinistre majeur, sur lequel les services de la préfecture maritime de l'Atlantique, de la Marine nationale et des départements sont intervenus. La difficulté d'évaluer la nature des dommages potentiels a entraîné le choix d'un scénario alarmiste : le bris du bateau en plusieurs morceaux, avec une pollution de 2000 tonnes de fioul sur les côtes

en

24 ou 48 heures. Celui-ci a conduit à cette dimension du déploiement et de prise de disposition anti-pollution dans les départements. Malgré les mauvaises conditions atmosphériques, lesquelles ont maintenu la pollution au large, les dispositifs mis en place ont permis de traiter la majeure partie de la nappe d'hydrocarbures. Les services engagés restent vigilants et les masses d'eaux contaminées sont sous surveillance, en effet, il y a certainement encore des boulettes en mer.

L'enseignement à retenir de cet épisode est que le dispositif, bâti avec les différentes catastrophes passées, fonctionne avec une organisation solide et du personnel formé et extrêmement compétents. Le préfet maritime souligne l'appui de l'agence européenne de sécurité maritime et des autorités espagnoles et remercie les personnes ayant apporté leur soutien dans ce moment difficile.

Il donne la parole à M. le Préfet de la région des Pays de la Loire, Claude D'HARCOURT.

M. le Préfet de la région des Pays de la Loire salue et remercie Monsieur le vice-amiral d'escadre Jean-Louis LOZIER pour son accueil. Il salue et remercie également pour leur présence, M. Pierre KARLESKIND, député et président de la commission permanente du CMF, les personnes de la DIRM NAMO, les membres du CMF et ceux de la Commission permanente (CP).

Il remarque que la mobilisation des membres du CMF a permis de relever le défi inédit et ambitieux de construire une stratégie de façade maritime (SFM), comprenant des enjeux environnementaux, économiques et sociaux en mer et sur le littoral. Il trouve ce travail audacieux et technique, qui porte sur un sujet complexe compte tenu de l'ampleur des enjeux traités. Il s'agit en effet de construire ensemble un projet de gestion durable de l'espace et de l'activité maritime. Il pense que décliner une politique maritime intégrée (PMI) au niveau de la façade NAMO évitera l'approche en silo des politiques publiques qui pourraient se concurrencer, ce qui n'est pas envisageable sur l'espace maritime.

Pour lui, répondre de manière équilibrée aux tensions sur cet espace convoité suppose d'initier les transitions nécessaires au regard des enjeux économiques et écologiques. Le naufrage du *Grande America* rappelle la fragilité de l'espace et l'importance d'anticiper le plus en amont possible, les conflits d'usage et les impacts environnementaux des décisions prises.

Il salue l'intense travail de concertation, notamment celui de maîtrise d'œuvre de la DIRM NAMO et la volonté d'associer le plus largement possible l'ensemble des acteurs, les élus et les collectivités. Ce dialogue a permis de dépasser les intérêts divergents, pour aboutir à cette vision collective et prospective à l'horizon 2030. Ce premier exercice de planification est perfectible mais constitue un bon début.

La SFM nécessite de franchir d'autres étapes et il appelle les membres du conseil à se mobiliser de nouveau au sein du CMF, qui sera renouvelé à l'automne. Cette mobilisation aura le même besoin de constance dans la durée : il ne faudra pas être impatient mais tenace et avec la volonté de progresser.

Le principal enseignement que le préfet retire est que les travaux des membres du CMF constituent une expérience de concertation, de débat, de confrontation de points de vue et d'enjeux. Il souhaite que cet esprit constructif soit conservé pour que ce milieu emblématique, source de vie et de richesse puisse continuer à faire vivre les collectivités et les acteurs durablement. C'est sur cette base solide que les étapes suivantes peuvent être bâties.

1. **Avis du CMF sur le projet de stratégie de la façade maritime (parties 1 et 2 du DSF NAMO).**

M. SELLIER (DIRM NAMO) rappelle le contenu de la stratégie de façade.

M. KARLESKIND, vice-président du Conseil régional de Bretagne (CR Bretagne), prend la parole en disant que le processus doit permettre aux activités maritimes de se dérouler et de se réaliser en mer dans une logique durable et de préservation de l'environnement.

Le but du travail à réaliser est de répondre à la question : « Comment arrive-t-on à concilier l'ensemble des objectifs du DSF ? ». La carte des vocations est une gageure, car une cartographie est un élément statique tandis que le travail se fait sur un objet dynamique, ce qui a donné lieu à beaucoup de questions.

En tant que successeur de Mme Isabelle THOMAS au Parlement européen, il va travailler sur les directives européennes qui donnent un cadre utile et nécessaire pour ce qui sera fait demain en mer.

Il souligne le travail intense réalisé en CP et indique que cette séance du CMF sera la dernière qu'il co-présidera et en remercie les participants.

Le député a vu les choses évoluer en plusieurs années. Après la mise en place du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM), maintenant c'est le tour du DSF. Il est conscient des difficultés à mettre en œuvre les directives européennes sur le terrain. Il salue la volonté des services de l'État et de la DIRM NAMO pour rendre accessible les différents documents, ce qui a permis de se les approprier plus facilement.

Le projet d'avis proposé est un avis favorable avec des réserves et des recommandations. Les recommandations avant adoption de la stratégie portent surtout sur la différence de traitement des objectifs environnementaux et socio-économiques. Pour que le DSF soit utile pour le développement des activités maritimes, dans le respect de l'environnement marin et de sa restauration, il faudra faire le lien entre eux

Les réserves portées par l'avis, concernent la suite, la mise en œuvre des actions.

Il remercie les participants pour leur travail et le temps consacré aux discussions.

M. VICTOR (DIRM NAMO) présente l'avis.

Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique propose le principe d'un vote global et à bulletin secret de l'avis, transmis par courriel le 24 mai 2019. Les membres du Conseil acceptent ce principe par un vote unanime à main levée.

Les postes d'assesseurs sont pourvus par Mme Kristell SIRET-JOLIVE et MM. David HAREL et Hervé CUVELLIER, Mme LEGRAND et Mr VICTOR sont chargés de superviser les deux bureaux installés dans la salle.

La parole est donnée à l'assemblée pour s'exprimer sur cet avis.

M. JOURDEN, CGT, voir intervention PJ.1

M. QUENTEL, CFDT, en plus de la transmission de son avis, qui n'a pas été facile à rédiger, veut rappeler qu'un malentendu est apparu lors du renommage de la « carte des objectifs stratégiques » en « carte des vocations ». Pour lui, cela a créé un clivage entre ceux en charge de la production et ceux en charge de la protection, chacun défendant son territoire, même si tous partagent le même objectif.

Il tient à définir ce qu'est, pour lui, le développement durable :

- « développement » : c'est le travail à réaliser, le travail pour l'humain et non une volonté politique. La planification maritime est une volonté de vivre ensemble sur la mer.
- « durable » : c'est de l'ordre des nécessités globalement environnementales c'est-à-dire écologique, social et économique.

La planification est le reflet de ce qui est écrit dans la Stratégie Nationale, §6 des objectifs prioritaires disant que :

« la planification est la conciliation des activités, des usages, la recherche des synergies et de l'intégration des nouvelles activités et acteurs ».

Il pense que la carte des vocations devrait représenter cela en ajoutant « dans le respect des nécessités environnementales dans les trois composantes : sociale, économique et écologique ».

Concernant la baisse d'ambition relevée par certains membres des objectifs environnementaux, il tient à rappeler la DCSMM, Annexe 4, § 9 : *« faire attention aux considérations sociales et économiques dans la détermination des objectifs ».*

Il pense que cela a apporté une évolution positive dans les dispositions.

Il remarque que la seule association ayant voté, il y a quelques années, favorablement, pour le PAMM, trouve aujourd'hui que le DSF n'est pas bon. Cela renforce son idée de malentendu et de difficulté de compréhension.

Il fait le choix pour l'avenir d'un respect du vivre ensemble, ainsi qu'une intégration des nouvelles activités, aux activités historiques.

Il remercie la mission de coordination de la DIRM NAMO pour l'accomplissement de cette tâche difficile et pour son écoute.

Il espère que le travail sur la partie opérationnelle se déroule de la même manière, en respectant le sous-titre de la carte des vocations : « représentation cartographique des objectifs, classés par priorité ».

Il redit qu'il aurait souhaité que cette carte s'appelle : « carte des priorités », pour une meilleure compréhension.

M. PRODHOMME, Bretagne Vivante (BV), s'exprime au nom de Bretagne Vivante mais aussi au nom de 5 autres associations environnementales. Pour elles, le DSF est un point de départ intéressant pour la gestion intégrée et la planification des espaces maritimes. Il salue le travail important du monde scientifique qui a collaboré avec les services de l'État, pour élaborer un état des lieux. Ceci est un vrai progrès dans la connaissance du monde marin. Mais pour les associations qu'il représente cela ne suffit pas.

Ils soulèvent 5 points posant problèmes :

- Les indicateurs « cible », des objectifs relatifs aux habitats marins ont fait l'objet de modifications substantielles, sans justification technique ou scientifique (ex : la modification de la cible concernant les extractions de sable coquillier dans les sites Natura 2000).

- L'évaluation de l'impact de l'activité humaine existante n'ayant pas été faite, elles s'interrogent sur la réalité d'un développement durable pour la future économie bleue, lors du développement de nouvelles activités.

- Le lien terre-mer est insuffisant, mais elles notent que cela sera retravaillé.

- Le plus fort du désaccord porte sur un volet de la carte des vocations, essentiellement sur la zone côtière 5 (5a et 5f). Même si un chapeau a été ajouté, les priorités retenues sont uniquement des activités économiques. Leur demande de noter, sur un pied d'égalité, les priorités environnementales définies par l'Agence française de la biodiversité (AFB) a été refusée. Elles en concluent qu'il n'y a pas d'égalité de traitement entre les deux objectifs.

- Pour finir, elles regrettent que la spécificité des zones protégées (ex : Natura 2000) n'ait pas été prise en compte dans l'analyse des contraintes d'usage et de pressions anthropiques.

C'est pourquoi, tout en considérant qu'il y a des avancés à saluer, elles disent que le DSF, en l'état, ne garantit pas et ne garantira pas l'atteinte du bon état écologique de la mer. Elles trouvent que les ambitions stratégiques de la façade ne sont pas à la hauteur des défis de la mer, du réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la lutte contre la pollution. Pour toutes ces raisons, même si certaines remarques sont prises en compte, elles émettent un avis défavorable.

Elles saluent le travail de la DIRM NAMO.

M. BREST, Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord (CRC BN), est en accord avec les propos de M. QUENTEL et suite au propos de M. PRODHOMME, il tient à illustrer son vote.

Il explique que la France est, pour le moment, 1^{er} producteur de coquillages en Europe et 4^e dans le monde. Mais, depuis le début des discussions sur la mise en œuvre de la directive européenne, la croissance des productions européennes sont à 2 chiffres, voire à 3 dans des pays du Monde. En France, les surfaces de production, le nombre d'entreprises et le tonnage sont en réduction, il craint un déclassement rapide, car les autres pays sont en développement.

Pour lui, aucun effort n'est fait, il n'y a aucune volonté politique. Depuis 30 ans qu'il

est en activité, il s'aperçoit que des réglementations existent et pourraient être utilisées. Pendant que l'activité économique se développe, partout sauf en France, il est dans une posture d'attente. Les entreprises s'expatrient en Europe pour se développer et faire évoluer leur production. Il trouve insupportable le décalage entre les discussions dans les instances et la vie au quotidien sur le terrain.

Il votera défavorablement.

M. LE NEZET, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins, observe que le travail réalisé est exemplaire et doit évoluer. Il pense qu'il est important de retenir qu'il ne faut pas opposer économie, social et environnement, pour entraîner un développement durable. Il concède que certains sujets n'ont pas été assez travaillés. Mais quand il entend que le DSF ne protège pas assez les eaux côtières, il tient à rappeler que 50 % de ces eaux sont déjà protégées. Il pense que grâce à la mise en œuvre des actions contenues dans le plan d'actions, la réalité du document se concrétisera. C'est à travers les éléments du document que se mettra en place une véritable stratégie de développement durable, qui prendra en compte les 3 piliers : l'économie, le social et l'environnement.

Il dit que la protection de l'environnement est l'affaire de tous. Il croit important de souligner que l'approche collective interrégionale, amène à avoir une vision de ce que sera la mer de demain. Pour lui, il faut avoir les moyens de notre politique et non la politique de nos moyens pour un développement durable de la mer.

Il remercie les services de l'État, tout particulièrement le service de M. SELLIER pour le travail exemplaire.

Il votera favorablement.

M. JOUNEAU, Comité régional des pêches (CRP) Pays de la Loire, pense que dans un travail de concertation, il est difficile de faire plaisir à tous. Il rappelle que durant les travaux la demande de planification était partagée par tous, par rapport à leur représentativité. En comparaison au travail réalisé par d'autres DIRM, où la concertation n'a pas eu lieu avec tous, il dit que le travail effectué est correct. Il reconnaît que le calendrier des réunions était chargé, mais il a permis l'expression de tous.

Le travail étant révisable tous les 6 ans, il pense que celui d'aujourd'hui constitue un état initial, un socle qui permettra un travail en commun. Il remercie pour le travail réalisé.

Il votera favorablement.

Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique, donne son avis en tant que coprésident, ayant découvert le DSF, il y a 9 mois.

Il est d'accord sur le fait qu'il est perfectible, qu'il pourrait être plus facilement accessible et lisible. Mais, il retient surtout qu'il a l'immense qualité d'exister.

Pour lui, les objectifs environnementaux de protection de la biodiversité n'ont pas été oubliés dans le DSF. Par contre, la conciliation de ces objectifs avec les objectifs humains et sociaux est à mieux prendre en compte dans les parties 3 et 4.

Il rappelle que comme l'a dit M. JOUNEAU, le processus est révisable tous les 6 ans, les 1400 pages représentent le 1^{er} barreau d'une échelle à gravir. Sur la façade, les 2 régions ont joué le jeu, pour avoir une mer littorale sur laquelle on peut travailler mais aussi, protéger ou recouvrer un bon état écologique.

Son objectif en tant que préfet coordonnateur est de trouver le juste équilibre entre les activités de développement et les actions de protection. Prendre un arrêté sur la protection du « Grand Gravelot » dans l'archipel de Molène, ça ne fait pas plaisir à tous, mais l'objectif de préservation de la biodiversité est un objectif sur lequel l'État travaille et s'engage, sans le faire d'une manière unilatérale, sans ignorer les activités économiques et sociales à terre comme en mer.

M. KARLESKIND, revient sur les remarques faites sur la méthodologie. Il rappelle

que la DIRM a pris note, lors d'un point général réalisé lors d'une CP, des propositions faites. Il charge les préfets coordonnateurs de faire en sorte, que, sur la base de ces recommandations, les travaux puissent reprendre dans de bonnes conditions. Lors du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) du 17 juin, il précisera que le lien avec les autres façades est extrêmement important, pour faire un comparatif.

Mme LEGRAND (DIRM NAMO) explique la méthode de vote.
Les membres des collèges votent.

1. **Bilan de la mise en œuvre du programme de mesure du PAMM (1^{er} cycle DCSMM)** par M^{mes} Laura FILLINGER et Hélène LEGRAND (DIRM NAMO)

Mme GARÇON, Armateurs de France, demande s'il existe un tableau récapitulatif ?

M. SELLIER répond qu'il existe, mais il doit être retravaillé pour être plus lisible. Il précise que cette présentation fait le bilan du travail réalisé par l'ensemble des acteurs du littoral, des services de l'État en département, des usagers et des collectivités territoriales, sur la phase 1 du PAMM.

M. QUENTEL regrette que les directives D.2017-845 et 848, n'aient été connues qu'au cours de l'année 2018. Car, elles ont modifié la définition du bon état écologique, qui ne se base plus sur des indicateurs d'état du milieu mais sur les pressions anthropiques, ce qui fait une grosse différence entre le 1^{er} et le 2^e cycle du PAMM. Il désire que cela soit dit, car ce changement de règle du jeu a provoqué, avec le niveau central, des différends, malgré le rappel du contenu de l'annexe 4, qui prend en considération les préoccupations sociales et économiques dans la définition et la précision des seuils des objectifs environnementaux.

2. **Annonce des résultats du vote relatif à l'avis du CMF sur le projet de SFM**

L'avis est adopté avec vote à bulletins secrets avec 50 votants, 8 avis défavorables et 2 abstentions. (Voir PJ.2)

3. **Suite des travaux d'élaboration du document stratégique de façade Nord Atlantique – Manche Ouest (parties 3 et 4)** par Mme Hélène LEGRAND et M. Guillaume SELLIER

Mme LEGRAND rappelle la fin du processus d'adoption de la SFM.

M. le Préfet de la région des Pays de la Loire complète en disant que les préfets coordonnateurs seront reçus en juillet, par le ministre de la Transition Ecologique et Solidaire pour faire un point sur le processus.

M. QUENTEL est choqué que le collège « des salariés et des entreprises maritimes » n'ait pas été entendu par la mission régionale ou nationale de l'autorité environnementale sur la déclaration environnementale.

M. le Préfet de la région des Pays de la Loire lui conseille de faire connaître son point de vue directement à l'autorité environnementale.

Mme LEGRAND explique la suite des travaux.

M. le Préfet de la région des Pays de la Loire demande à M. SELLIER de veiller à ce que le pilotage des travaux soit bien réalisé en région.

Mme GARÇON regrette que le groupe miroir de concertation (GROMICO) ne se réunisse plus et demande des informations. Mme LEGRAND répond que la question sera de nouveau posée lors du comité de pilotage des directeurs en juillet.

M. le Préfet de la région des Pays de la Loire souligne que si la consultation de ce groupe de travail est justifiée, les préfets coordonnateurs relayeront cette demande.

Mme Hélène LEGRAND explique le calendrier des travaux à venir, principalement le renouvellement des membres du CMF, prévu à la mi-octobre, elle demande que les différents structures réfléchissent à la désignation d'une personne.

M. QUENTEL demande s'il y a des informations sur le renouvellement des membres du CMF.

M. SELLIER répond qu'il n'y a pas d'information disponible. Un arrêté ministériel, qui ne devrait pas changer, fixe la composition du CMF et un arrêté préfectoral des deux préfets coordonnateurs, nomme les membres. Il précise que lors d'une réunion avec le ministère, au cours de l'été, le processus sera établi. Il indique que les informations seront disponibles sur le site de la DIRM NAMO, ainsi que diffusées largement.

M. LE NEZET, remarque qu'au vu des chiffres, 50 personnes votant sur 80 personnes élues, la question: « doit-on prendre en compte l'assiduité des personnes lors du renouvellement des mandats ? » se pose.

Il est dommage selon lui que les personnes absentes ne donnent pas de pouvoir à d'autres.

M. le Préfet maritime observe aussi que le lieu peut poser problème. Peut-être faudrait-il trouver un lieu à mi-distance pour être plus efficace et avoir une meilleure représentation des 80 membres. Il espère que la période estivale permettra à chacun de faire des propositions de modifications et observations.

M. LE MOAL, ANEL 35, remarque qu'au mois de mars 2020 auront lieu les élections municipales à la suite desquelles les représentants de l'ANEL pourront être désignés.

5. Questions diverses

M. QUENTEL demande à ce que la CP se réunisse mensuellement.

M. le Préfet maritime remercie toutes les personnes qui ont pris part à ce travail qui a obtenu ce jour un avis favorable.

Ce CMF marquant la fin d'un cycle avant le renouvellement des membres, il convie les membres du CMF autour d'un rafraîchissement. La prochaine séance sera fixée ultérieurement, pour une réunion autour de la mi-octobre.

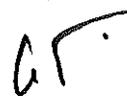
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le préfet maritime de l'Atlantique,

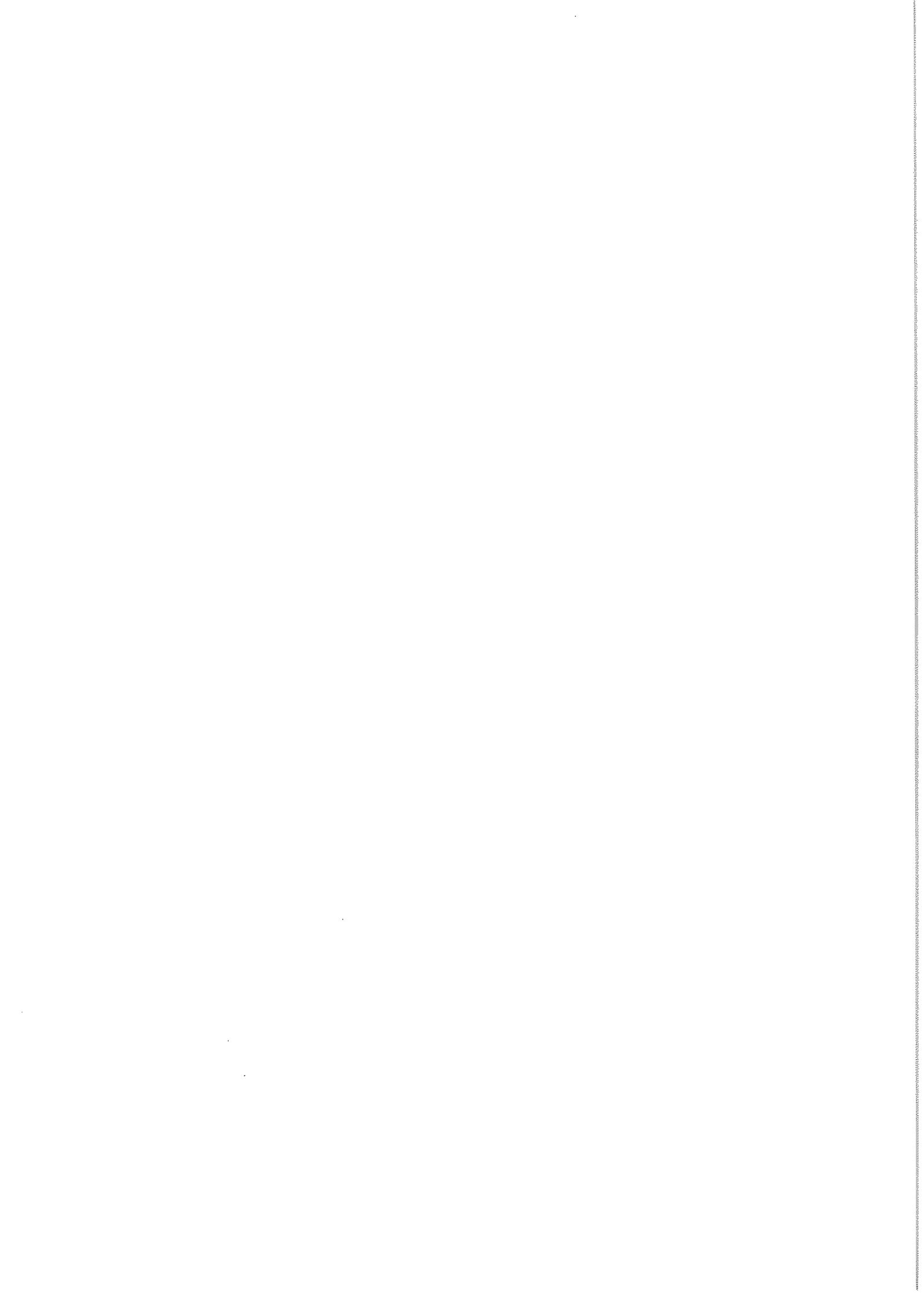


Jean-Louis LOZIER

Le préfet de la région Pays de la Loire,



Claude d'HARCOURT



Paris, le lundi 15 juillet 2019

Le Directeur général de la préfiguration

Lettre ouverte aux acteurs de la mer

La création de l'Office français de la biodiversité OFB est un projet d'ampleur qui traduit une ambition renouvelée du législateur et des pouvoirs publics en faveur de la biodiversité. Elle crée beaucoup d'attentes, elle suscite aussi des interrogations. Le monde de la mer, depuis plusieurs semaines, a ainsi manifesté le besoin de connaître la façon dont les enjeux de la mer et du littoral seront pris en compte dans l'OFB.

Ces questionnements me paraissent totalement légitimes. Surtout, je les prends comme une marque d'intérêt pour le futur Office ; c'est le signe que les acteurs maritimes, conscients de la préservation de la biodiversité, comprennent qu'il y a urgence à agir et veulent pouvoir compter sur l'OFB pour l'accompagner dans sa contribution.

Je souhaite exprimer ici une ambition de l'OFB pour les questions de la mer et du littoral et exposer les grandes lignes de l'organisation que je souhaite mettre en œuvre.

Tout d'abord, je voudrais dire que **je suis pleinement conscient des enjeux majeurs qui s'attachent au milieu marin**. Je ne chercherai pas ici à les détailler ; rappelons simplement l'immensité des eaux françaises, tout particulièrement dans les Outre-mer, l'importance des activités maritimes, qu'elles soient implantées depuis des siècles ou en plein développement, l'intérêt croissant des élus et de leurs collectivités pour le fait maritime... Avec le prisme de la biodiversité nous voyons une richesse exceptionnelle, de grands services rendus, mais aussi des menaces qui vont croissant et une sensibilité de plus en plus marquée de nos concitoyens. Depuis une quinzaine d'année, une dynamique très intense associant tous les acteurs a permis à la France de se montrer à la hauteur de ces enjeux. L'Agence des aires marines protégées, puis l'AFB depuis sa création, ont joué un rôle majeur dans cette dynamique aux plans national et local, en appui aux services de l'État, aux collectivités, aux gestionnaires, aux acteurs économiques, aux associations, ou directement en tant que gestionnaire d'espaces protégés et qu'acteurs de la police de l'environnement. Le service du patrimoine naturel du MNHN, devenu une Unité mixte de service AFB-MNHN-CNRS, a aussi apporté une importante contribution, ainsi que l'ONCFS, notamment à travers ses activités d'expertise, de police et de gestion de réserves.

C'est donc tout naturellement que **l'OFB se présentera comme le principal opérateur du ministère de la Transition écologique et solidaire au service de la préservation de la biodiversité marine**, à travers l'ensemble de ses missions, au niveau national comme au niveau territorial. J'ose croire que ce nouvel établissement, en réunissant toutes ces compétences, non seulement préservera les acquis antérieurs, mais saura aussi ouvrir de nouvelles portes. Son action devra nécessairement s'inscrire dans les cadres internationaux, en particulier les cibles d'Aichi adoptées par la Convention sur la diversité biologique, et dans ceux découlant des stratégies nationales, au premier plan desquelles la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, mais aussi la Stratégie nationale pour la biodiversité et la Stratégie nationale des aires marines protégées.

OFFICE FRANÇAIS de la BIODIVERSITÉ

Mission de préfiguration

La stratégie future de l'OFB sur la mer devra être construite en lien avec ses futures instances de gouvernance ; il me semble pouvoir néanmoins esquisser, d'ores et déjà, quelques grandes lignes :

- L'OFB devra être un acteur majeur de la connaissance, en partenariat avec le monde de la recherche, notamment les universités, les organismes spécialisés sur la mer tels que l'IFREMER ou le SHOM, et en valorisant ses propres capacités de terrain, notamment celles des parcs naturels marins ; il devra aussi faire savoir, diffuser, informer et actionner le levier de la connaissance pour l'alimentation des politiques publiques et la sensibilisation du plus grand nombre ;
- L'OFB devra avoir une posture d'écoute et d'accompagnement vis-à-vis des territoires ; c'est une évidence dans le contexte des parcs naturels marins, des sites du réseau Natura 2000 en mer ou des réserves directement gérées par le futur Office, mais cela recouvre aussi la contribution aux démarches de planification, le soutien aux autres aires marines protégées... et plus largement un appui aux élus et aux collectivités dans leurs démarches d'adaptation des aménagements, de gestion des activités et de protection de la biodiversité marine ;
- L'OFB sera en appui aux acteurs, en construisant avec eux des solutions permettant d'adapter les usages professionnels ou de loisir afin de les rendre compatibles avec la préservation de la biodiversité marine, en développant des partenariats avec les différentes filières, les fédérations d'usagers, les associations, à travers ses activités de formation... dans une optique certes d'élaboration mais aussi, au vu des urgences avérées, de diffusion, de dissémination, de démultiplication ; il sera également tourné vers la société tout entière à travers les activités de mobilisation citoyenne, la sensibilisation, les aires marines éducatives... ;
- Fort de ses compétences techniques touchant tous les milieux, l'OFB devra faire vivre concrètement une véritable vision « terre-mer », tout particulièrement dans les Outre-mer ;
- L'OFB devra être actif à l'international afin d'y contribuer au rayonnement de la France, d'y valoriser l'excellence de ses pratiques de gestion, d'y développer des actions de coopération régionale et d'y contribuer aux travaux structurants comme la négociation sur la biodiversité au-delà des eaux sous juridiction.

Pour décliner ces grandes priorités, l'OFB, loin d'agir seul, développera des partenariats avec les collectivités, les acteurs associatifs, les acteurs économiques, les usagers, les gestionnaires d'AMP, les acteurs scientifiques et techniques.... Enfin, dans l'appui qu'il apportera aux politiques publiques, l'OFB devra s'inscrire dans la gouvernance particulière qui est celle des autorités et services maritimes, en contribuant également à faciliter une lecture transversale des politiques publiques, qu'elles touchent spécifiquement la mer, les bassins versants ou les territoires littoraux.

Je souhaite maintenant aborder les **caractéristiques essentielles de l'organisation** qui sera mise en place.

Tout d'abord, l'OFB souhaite offrir la possibilité d'avoir des points d'entrées facilement identifiables pour le dialogue avec tous les acteurs maritimes. Ce besoin est une évidence au regard de l'organisation particulière qui prévaut chez les acteurs maritimes. Cela est bien sûr le cas au sein des administrations maritimes tout d'abord, tant du point de vue général (les préfets maritimes) qu'au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire (directions interrégionales de la mer, délégations « mer et littoral » au sein des Direction départementales des territoires et de la mer).

Les acteurs de la mer sont aussi, pour une partie d'entre eux, dans ce cas : marins pêcheurs, conchyliculteurs évidemment, mais aussi scientifiques (IFREMER, SHOM), usagers (plaisance, sports nautiques...). Les entreprises, même lorsqu'elles ne sont pas uniquement maritimes (ex.